

PERFORMANCE EMPLOI



© Kurhan - stock.adobe.com

PLAN EMPLOI COMPÉTENCES

PARCOURS
D'ACQUISITION
DES COMPÉTENCES EN
ENTREPRISES (PACE)
DÉDIÉ AUX MÉTIERS
EN TENSION

Face aux fortes tensions sur le marché du travail dans les secteurs habituellement en difficulté de recrutement, la Région adapte son action au contexte en proposant un ambitieux **Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, il est proposé un **PACE spécifique aux métiers identifiés en tension ouvert à un public plus large que les jeunes de 18 à 29 ans.**



C'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif qui permet à des demandeurs d'emploi de longue durée de bénéficier d'une période d'immersion en entreprise grâce à un stage de 3 à 4 mois où l'entreprise est actrice de la formation avec le suivi d'un organisme de formation pour en garantir la qualité, et permettant :

- ▶ de découvrir un métier en étant en situation de travail
- ▶ de confirmer un projet professionnel
- ▶ d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle significative.



A qui s'adresse ce dispositif ?

- ▶ **Demandeurs d'emploi jeunes et adultes en situation de chômage de longue durée** (12 mois et plus).
- ▶ **Entreprises implantées en région Grand Est** pouvant se porter candidates pour accueillir un stagiaire.



Si vous accueillez une **personne en situation de handicap**, vous pouvez vous faire accompagner par l'Agefiph et ses partenaires.

Pour plus d'informations, consultez le **site de l'Agefiph** ou contactez votre délégation régionale :

▶ grand-est@agefiph.asso.fr



Plus d'informations et inscriptions

▶ pace-grandest.fr

Pour les métiers des secteurs Agriculture / Forêt / Paysage / Viticulture / Forêt :

▶ grandest-chambre-agriculture.fr



Comment ça se passe ?

Cette initiative régionale repose sur les principes suivants :

▶ **Priorité aux Métiers en difficulté de recrutement** identifiés dans le Plan Emploi Compétences régional :

- ▷ Agent polyvalent de restauration et cuisinier
- ▷ Serveur
- ▷ Aide-soignant
- ▷ Aide à domicile
- ▷ Technicien de maintenance industrielle
- ▷ Conducteur de ligne de production automatisée
- ▷ Couvreur/charpentier/plombier-chauffagiste
- ▷ Conducteur de voyageur/conducteur de marchandises
- ▷ Technicien en maintenance de matériel agricole, construction, manutention
- ▷ Ouvrier agricole
- ▷ Développeur d'applications informatiques
- ▷ Boucher/charcutier
- ▷ Ouvrier de sylviculture

▶ **Aide au tutorat pour les entreprises**

accueillantes, graduée en fonction du niveau du stagiaire : 350€ par mois pour un niveau infra Bac et 230€ par mois pour un niveau Bac ou supérieur au Bac

▶ **Aide mensuelle régionale versée au stagiaire** jusqu'à 1 000 € déduction faite de l'AREF. Le stagiaire devra indiquer s'il perçoit déjà une indemnité dans l'attestation d'entrée en entreprise.

▶ **Financement de l'accompagnement du stagiaire** payé à l'organisme prestataire de 2 265 € maximum par personne entré en stage décomposé comme suit :

- ▷ 1 100 € par stagiaire par « positionnement » qui correspond à la recherche du public et d'entreprises avec leur mise en relation ainsi que l'élaboration du parcours du stagiaire en amont de l'entrée en entreprise.
- ▷ 1 165 € par stagiaire pour le suivi hebdomadaire en entreprise sur une période de 4 mois maximum